



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Racine conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Identification du site concerné :

Lot 2 676 064 du cadastre de Québec, sis au 57 sur le chemin Larochelle, Municipalité de Racine

Zone : VR-2

Nature et effets:

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, est de réduire la marge de recul latérale pour un bâtiment accessoire à 0.6 m plutôt que 1 m.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le **4 octobre 2021**, à 19 h à la salle du conseil municipal.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande

Donné à Racine, ce 20 septembre 2021.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Stéphanie Deschênes, adjointe administrative, pour Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 20 septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Stéphanie Deschênes, adjointe administrative
Pour Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière